



Taxe d'Apprentissage salaires 2014

Bordereau simplifié de versement

Remplissez ce bordereau lisiblement et envoyez-le au Forco avant le 01/03/2015. Nous traiterons les données et établirons l'ensemble des formalités administratives (calcul, répartition, versement au Trésor Public et édition du reçu libératoire).

N° dossier FCD

VOTRE ENTREPRISE			
Raison sociale			
Adresse du siège			
CP	Ville	Tél.	Fax
Personne à contacter		E-mail	
Code NAF (obligatoire) ▶	CCN (obligatoire) ▶	N° SIRET (obligatoire) ▶	
Effectif annuel moyen 2014 ▶	dont ▶	apprentis* (obligatoire)	

*ATTENTION : Il est indispensable de nous indiquer le nombre d'apprentis présents au 31/12/2014. En effet, les dispositions légales imposent un versement aux CFA qui les accueillent. Merci de nous joindre **impérativement** les copies des contrats d'apprentissage (voir au dos).

CALCUL DU MONTANT À RÉGLER

Inscrivez toutes les sommes en euros, pas de centimes

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE	
Salaires bruts 2014 (base Sécurité Sociale, voir DADS 2014)	€ A
Taxe brute soit A x 0,68 % (ou 0,44 % pour les départements 57, 67 et 68)	€ B
Déductions possibles :	
• Frais de stage, par élève et par jour (hors départements 57, 67 et 68)	
Sur catégorie A : 25 € (CAP, BEP, BAC, Bac+2)	€
Sur catégorie B : 36 € (Bac+3 et plus)	€
Total (maximum 3 % de la taxe brute) (Imputé sur le Hors Quota)	€ C
• Créance « bonus alternants »	
Entreprises de 250 salariés et plus employant plus de 4 % d'alternants (voir notice ou nous contacter)	
(Imputée sur le Hors Quota, sauf départements 57, 67 et 68)	€ D
TAXE À VERSER B - C - D = E	€ E

VOTRE CSA	
Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage Applicable aux entreprises de 250 salariés et plus	
Êtes-vous redevable de la contribution supplémentaire à l'apprentissage ? Pour le savoir, reportez-vous à la notice ou contactez-nous.	
Nombre annuel moyen d'alternants 2014	
Contrats d'apprentissage	
Contrats de professionnalisation	
VIE	
CIFRE	
TOTAL	F
Pourcentage d'alternants	
F	%
(effectif annuel moyen 2014 de l'entreprise) x 100 =	
Taux de CSA, en fonction du pourcentage d'alternants (Cf. notice)	G
CSA À VERSER A x G = H	€ H

MONTANT À RÉGLER E + H = I	€ I
--	------------

RÈGLEMENT

Adressez avant le 01/03/2015, votre bordereau accompagné de :

- votre virement : IBAN : FR76 3000 4028 3700 0107 3585 994 - BIC : BNPAFRPPXXX
- votre chèque libellé à l'ordre de FCD TAXE D'APPRENTISSAGE

référence à faire figurer impérativement : **siret et raison sociale de votre entreprise**

et des copies des contrats d'apprentissage et conventions de stage à :
FORCO / FCD Service Taxe d'apprentissage - 251, boulevard Pereire 75852 PARIS Cedex 17
Tél. : 01 55 37 89 04 - fcd_conventionformation@forco.org

CFA D'ACCUEIL DES APPRENTIS SOUS CONTRAT AU 31/12/2014

Nous effectuerons pour vous les calculs et les versements.
Merci de nous joindre **impérativement** les copies des contrats d'apprentissage.

FRAIS DE STAGE

Afin de vérifier la conformité des dépenses exonératoires déjà engagées, merci de nous joindre **impérativement** les copies des conventions de stages correspondantes. Les départements 57, 67 et 68 ne sont pas concernés.

REVERSEMENTS (facultatif)

- Pas de reversement au titre du Hors Quota dans les départements 57, 67 et 68.
- Écrivez **lisiblement** le nom et l'adresse précise de l'établissement choisi sans oublier le code postal.
- Indiquez le montant de reversement (en € ou en %) en prenant soin de **respecter les catégories** dans lesquelles l'établissement est habilité à recevoir la taxe.
- Attention : précisez (en particulier pour les universités) le **destinataire exact** du versement (service, département...) qui n'est pas systématiquement l'établissement où est dispensée la formation.
- La FCD répartira en fonction de vos demandes, après vérification de leur conformité avec la réglementation.
- La FCD reverse la totalité des sommes non-affectées aux actions de partenariat avec l'Éducation Nationale, l'Enseignement Supérieur et l'Enseignement Agricole.

VOUS DEVEZ EXPRIMER TOUS LES MONTANTS EN EUROS, SANS METTRE DE CENTIMES.

Codification (réservé à la FCD)	Nom et adresse exacts des écoles que vous souhaitez aider	Quota Apprentissage (et CSA le cas échéant)	Hors Quota Catégorie A (CAP, BEP, BAC, MC, BAC+2)	Hors Quota Catégorie B (BAC+3 et plus)

Sauf mention écrite contraire de votre part, vous mandatez l'OCTA FCD pour informer les CFA et Sections d'Apprentissage des sommes que vous leur affectez (Décret n° 2012-628 du 2 mai 2012).

Fait à

le

Signature